



# Amicale Cyclotouriste de CHANGÉ

Notre devise: NOUS PARTONS ET REVENONS ENSEMBLE



## INFO MENSUELLE février 2007:

### Reprise officielle de nos sorties :

Le 04 février 2007 départ 9h00 à l'Espace Pierre LOISON. Le dimanche et 14h00 le jeudi

### Contrat fédéral :

Nous avons la possibilité d'accueillir de futurs licenciés (3 fois consécutives par personne), Obligations d'informer les dirigeants.

Nous vous rappelons que nos sorties sont réservées aux licenciés de l'ACTC et aux licenciés FFCT d'autres clubs adhérents à l'ACTC.

Les capitaines de route et les membres du CA sont chargés de faire respecter cette directive.

*La sécurité, la priorité de la FFCT*

## Recommandations pour la circulation en groupe des cyclotouristes

L'article R. 431-7 du Code de la route autorise sous conditions la circulation à 2 de front sans préciser la composition numérique d'un groupe.

Dans le cadre des **activités pratiquées au sein de la FFCT** et de la recherche constante de l'amélioration des conditions de sécurité, la FFCT **recommande** aux cyclotouristes de ne pas rouler en groupes importants qui génèrent des ralentissements de circulation, mais de se fractionner par **groupes inférieurs à 20 cyclotouristes** sans jamais rouler à plus de 2 de front et de respecter en toutes circonstances les prescriptions de l'article R. 431-7 qui imposent de se mettre en simple file quand les circonstances l'exigent.

C'est le cas dans les circonstances suivantes :

- lorsqu'un conducteur de véhicule à moteur annonce son approche afin qu'il puisse effectuer en toute sécurité les manœuvres de dépassement et de rabattement définies dans l'article R. 414-4 § I à IV;
- dès la chute du jour;
- dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche.

Site ACTC : <http://.actchange72.org>  
Email : [jeanyvesdespres@free.fr](mailto:jeanyvesdespres@free.fr)